

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

FLORES EPOUSE LE GAYIC

Béatrice

Autre

Élu(e) ou nommé(e) le : 28/06/2023

Déclaration déposée le : 13/06/2024 05:05:36

Renseignements personnels :

Année de naissance : 23/05/1967

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : SPCPF depuis le 11/2022 ELUE FORMATRICE	2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net
Organisme : Association Regroupement des artisans du tifaifai (te api nui o te tifaifai) depuis le 10/2017 Présidente de l'association Commentaire : Création de l'association en mai 1996 Je suis présidente de ladite association depuis sa création à titre bénévole. Les objectifs de l'association sont de protéger et promouvoir l'art du tifaifai traditionnel.	2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net
Organisme : Association de Jeunesse Te Ara Tapu Jeunes depuis le 10/2019 Présidente de l'association Commentaire : Les objectifs de l'association : Elle regroupe des jeunes de l'Eglise Protestante Maohi dans la commune de Papara afin de proposer des activités ludiques et sportives pour leur épanouissement.	2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net
Organisme : Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Office Polynésienne de l'Habitat (OPH) depuis le 05/2023 Membre du Conseil d'administration Commentaire : Membre du Conseil d'administration en tant que représentant à l'Assemblée de Polynésie française au titre de mon mandat d' élu de collectivité territoriale.	2023 : 0 € Net
Organisme : Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) depuis le 05/2023 Membre suppléant du Conseil d'administration Commentaire : Membre suppléant en tant que représentante à l'Assemblée de Polynésie française au titre de mon mandat d' élu de collectivité territoriale.	2023 : 0 € Net
Organisme : Etablissement public de l'Office des Postes et Télécommunication (OPT) depuis le 05/2023 Membre du Conseil d'administration Commentaire : Membre en tant que représentante à l'Assemblée de Polynésie française au titre de mon mandat d' élu de collectivité territoriale.	2023 : 0 € Net
Organisme : SAEM abattage de tahiti depuis le 06/2023 membre du conseil administration Commentaire : Nommer par arrêté du Conseil des Ministres du 28/06/2023 et ne perçois aucune rémunération et aucune gratification.	2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : [REDACTED] [REDACTED] Commentaire : [REDACTED] retraite [REDACTED]

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Association "Tearatapu jeun's"	association en faveur de la jeunesse de l'église protestante Commentaire : Je suis la présidente de l'association depuis 2020. [REDACTED] [REDACTED]

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant celle-ci

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Conseillère municipale dans la Commune de Papara depuis le 11/2017 Commentaire : Conseillère municipale depuis novembre 2015 [REDACTED] En 2019 j'ai perçu une indemnité durant 3 mois au titre de d'une délégation qui m' été délégué par le maire s'intitulant "conseillère municipale en charge de la condition féminine et du social. De 2022 à ce jour je perçois une indemnité mensuelle en tant qu' élu municipale comme tous les élus.	2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 1 382 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 722 € Net 2023 : 548 € Net

Observations

Je soussigné Béatrice FLORES EPOUSE LE GAYIC certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 13/06/2024 05:05:36

Signature : Béatrice FLORES EPOUSE LE GAYIC